Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 20

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public

20

Vingt numéros pour vivre un an d'histoire suisse

Nous signons notre numéro vingt. Si, dans le paraphe de cette signature, les graphologues reconnaissent quelque sentiment de fierté, tant pis ! Bien sûr, un an, c'est à peine un âge, mais c'est quand même l'au-delà de la mortalité infantile. Et l'on sait que ce taux de mortalité est particulièrement élevé pour les revues et journaux nouveau-nés.
Primum vivere ; mais tenir n'était pas notre seule ambition. Nous voulions sortir le journal avec une périodicité régulière ; c'était pour nous la condition d'une première efficacité. Aussi, dans chaque numéro, nous avons pris l'habitude d'annoncer la date à laquelle paraîtra le suivant. Parfois, ce fut lourd à porter. Mais chaque « Domaine Public » est tombé au jour dit. Le vingt est tiré.
Et voilà pour le paraphe et voilà pour le sentiment !

Notre tentative, dans notre premier éditorial, nous la définissions par trois mots : description, imagination, extrémisme (dans la revendication, sur quelques objectifs immédiats connus). Que sont-ils devenus, à l'usage ?

Le confidentialisme

Le confidentialisme, c'était un mot nouveau, qui d'abord nous avait fait sourire et que Philippe Müller (il fallait bien pour l'inventer un philosophe familier des néologismes en isme) avait lancé dans nos discussions préliminaires pour désigner la manière discrète et suisse de traiter les affaires. Les informations ne sont pas secrètes, pensions-nous. La plupart sont publiées : il suffit donc de savoir lire. Mais dans la pratique, seuls les initiés peuvent les interpréter en faisant les rapprochements utiles. Ces informations, nous nous proposions de les faire passer du confidentialisme dans le domaine public.

De secret véritable, nous n'en avons levé qu'un, de bonne taille, il est vrai. Seuls de la presse suisse, nous avons pu prendre connaissance du rapport Popov : il nous permettait de donner toute sa signification à l'exercice de torture pour aspirants-pilotes au Lac Noir, mais il nous révélait aussi que M. Chaudet, interpellé et questionné, préférait bluffer le Parlement plutôt que de casser le noyau des officiers activistes responsables de cet exercice. Avant l'affaire des « Mirage », nous pouvions en conclure qu'il n'y avait pas de pouvoir civil à la tête du Département militaire.
Mais lorsque nous avons dit dans quel milieu professionnel étroit se recrutaient les parlementaires fédéraux, quels conseils d'administration de première prébende constituaient le proconsulat de M. Max Petitpierre, comment les compagnies d'assurance-auto R.C. jouaient astucieusement avec les réserves pour sinistres non encore réglés, afin de dissimuler leur véritable situation, comment le cartel du pétrole tentait par le dumping de faire passer sous le joug les Raffineries du Rhône, comment des spéculateurs lausannois s'apprêtaient à abuser de la nouvelle loi sur la propriété par étage, avant même qu'elle fût entrée en vigueur, toutes ces informations, d'autres que nous auraient pu les donner : elles étaient dans les faits, dans les livres, dans la presse, dans les témoignages.
Véhiculées par « Domaine Public », pourquoi ces informations ont-elles porté ?

— Parce que nous pouvons les éclairer librement ; ni censure, ni auto-censure (voyez la discrétion de toute la grande presse sur le problème de la R.C. auto ; ou encore, les journaux suisses allemands ignorèrent volontairement le contenu du rapport Popov).

— Parce qu'elles sont lues dans « Domaine Public », alors que les mêmes textes auraient peut-être passé inaperçus, noyés dans la masse, s'ils avaient été publiés dans un journal de fort volume. Cinquante pages se lisent en diagonale, avec le pouce. Quatre, c'est possible, aussi, mais alors que resterait-il ? Il y a donc une manière spécifique, plus attentive, de lire un petit journal ; ce qui signifie qu'il peut jouer un rôle important dans la formation de l'opinion publique, malgré la modestie de son format, à cause même de cette modestie. Dans un monde toujours plus pressé, quatre pages, c'est aussi une formule d'avenir.

La description s'est donc révélée une méthode efficace. C'est un regard sur le monde des initiés, des en famille, en 200 familles. En régime confidentialiste, le rôle de la description se définit exactement ainsi : elle a une portée critique, par le fait même qu'elle est ressentie comme une critique.

Les sujets d'actualité

En lançant « Domaine Public », nous étions bien décidés à parler de sujets qui nous tiennent à cœur : la réforme de l'assurance invalidité, la pédagogie expérimentale, la médecine et les assurances sociales, mais ce qui nous a surpris, ce qui a dépassé notre attente, c'est l'intrusion violente des problèmes économiques imposés par l'actualité. D'emblée, nous avons dû prendre position contre la politique économique de la Confédération, intitulée, par un abus des mots, lutte contre le renchérissement. C'était, au départ, une position en flèche. Cette politique avait l'appui des partenaires sociaux, du groupe parlementaire socialiste et de l'Union syndicale. Aujourd'hui, l'opposition grandit ; elle n'ira pas jusqu'au bout, toutefois, parce que personne ne voit encore quelle politique de rechange imposer. Or, il est une chose évidente : une telle politique, qui serait nouvelle dans sa méthode et ses objectifs, ne s'improvise pas. Mais qui la prépare ? Là est la question.

La succession du régime

Sans le moins du monde nous prendre pour le nombril de l'Helvétie, nous sommes persuadés que si en 1963 nous avons lancé ce journal, en fin de compte, ce n'est pas un hasard. Les problèmes que nous avons posé devaient l'être ; par nous, comme ils le sont par d'autres. Certains secteurs professionnels sont particulièrement sensibles aux exigences politiques de la fin du XXe siècle : des scientifiques, des enseignants de tous les degrés, des urbanistes, des économistes, quelques cadres syndicalistes et ouvriers, quelques médecins, des journalistes, des militants politiques, des fonctionnaires ; pour une bonne part, ce sont nos lecteurs. Ce n'est pas un hasard, non plus.
Comment voulez-vous faire admettre à des économistes, qui savent que les grandes industries de notre pays ont des plans de développement programmés pour une dizaine d'années, qu'il soit normal que notre gouvernement n'ait qu'une politique programmée au jour le jour ? Comment voulez-vous que des enseignants qui savent quelles sommes il faudra investir dans l'enseignement universitaire, technique, secondaire, primaire, puissent croire que de telles dépenses seront possibles sans que l'on fasse des choix politiques ? Tous savent qu'il y a un style de gouvernement (laisser l'administration travailler à la petite semaine et savoir discourir devant les députés), qui est périmé. Ils voudraient à la fois plus de rigueur dans la préparation, plus de démocratie dans la discussion. Ils savent qu'il y a une crise du régime. Ils espèrent une relève. Venant d'où ?

(Suite page 2)

Bi-mensuel romand
N° 20 15 octobre 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro ont été discutés ou rédigés par :

Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 21 sortira de presse le jeudi 3 novembre 1964